Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212202667-20260331-DB_260331_06-DE

KÊR · VILLE DE
Rostrenen

Délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2026

Nombre de Conseiller·ères en exercice : 23
Présent·es : 23
Votant·es : 23
Procurations : 0

Convocation du Conseil Municipal en date du : 25/03/2026

Affichage en date du : 25/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars,

Le Conseil municipal de la commune de Rostrenen, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guillaume ROBIC, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents.

Secrétaire de séance : Julie CLOAREC

DB_260331-06 Cession de la propriété communale 5 Kerguignou à Glomel

Rapporteur : M. Guillaume ROBIC

Vu la délibération du Conseil Municipal du 07 avril 2021 acceptant le legs,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2025 acceptant un prix de cession à 122 000 € de la maison à Glomel
Vu l'offre d'achat de M. B. et de Mme. M. reçue le 20 février 2026 par COB JURIS au prix de 115 000 € net vendeur,
Considérant la difficulté à trouver acquéreur pour cette maison des années 1970,
Considérant l'acceptation de l'offre par les autres co-propriétaires, la commune de Glomel et la fondation pour la recherche médicale ;

La Commune a accepté en 2021 un legs comprenant une propriété située sur la commune de Glomel, au 5 Kerguiniou. Il s'agit d'une maison des années 70.

Il avait été convenu avec les autres bénéficiaires de ce legs de soumettre à la vente ce bien, étant précisé que Rostrenen est légataire universel de la succession à hauteur de 40 %.

Cependant cette maison est en vente depuis plusieurs années. Mise en vente à 150 000 € en décembre 2024 puis à 122 000 € depuis juin 2025, les acquéreurs qui ont fait une offre avaient renoncés, compte tenu des travaux de rénovation à engager et faute d'obtention du financement.

Le 20 février 2026, l'étude notariale a reçu une offre d'achat au prix de 115 000 € net vendeur par un couple avec trois enfants résidant à Glomel. L'offre a été acceptée sur le principe par les deux autres co-propriétaires. Les acquéreurs ont justifié d'un financement bancaire, ainsi que d'une offre d'achat de leur propriété mise en vente. Sous réserve d'un accord également de Rostrenen, un compromis de cession pourra être formalisé avant la mi-avril.

Ayant entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver la cession de la maison située au 5 Kerguiniou au prix de 115 000 € net vendeur, 40% de cette somme revenant à la ville de Rostrenen ;**
- **D'autoriser M. le Maire ou son.sa représentant.e à signer l'ensemble des documents relatifs à cette cession.**

Pour extrait conforme,
Le 01/04/2026

Le ou la secrétaire de séance
Julie CLOAREC

Le Maire,
Guillaume ROBIC

Mairie de ROSTRENEN
COTES D'ARMOR